

Une voix: Pas la chaîne française!

M. Mazankowski: Peut-être devrions-nous nous tourner vers la chaîne française. N'est-il pas raisonnable de supposer que ceux qui sont émotivement instables, qui ne sont pas mûrs ou qui sont très impressionnables pourraient réagir de façon regrettable à cette violence présentée par des professionnels? Nos écoliers ne sont-ils pas les principales cibles de la fascination qu'exerce la violence? Un autre relevé effectué dans une ville canadienne a révélé que 72 p. 100 des étudiants étaient d'avis que la violence avait en général des répercussions importantes sur leurs activités et qu'ils étaient en outre d'avis qu'il faudrait réduire les scènes de crime et de violence sur les écrans de télévision. La chose a été confirmée par une écrasante majorité.

Que dire maintenant des problèmes que sont l'alcoolisme et la toxicomanie pour notre société? On n'en parle pas dans le bill. Il est sûr que ces problèmes font partie intégrante de la criminalité mais on n'en parle pas dans le bill, ni même dans la campagne de promotion habilement menée par les deux ministres auprès de la population canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: On nous a présenté un document de relations publiques qui sent le professionnalisme et un nombre considérable de Canadiens ne veulent tout simplement pas en entendre parler. J'irais plus loin et je dirais qu'une bonne partie du contenu de ce document émotif dépasse de bien peu le niveau de la sensiblerie. D'ailleurs, ce document se fonde sur une statistique qui n'a rien d'objectif.

● (1640)

Qu'y a-t-il encore? Dans l'esprit des Canadiens, un authentique sentiment de cynisme, de méfiance envers les motifs et les intentions du gouvernement.

M. Paposki: Nous sommes tous inquiets.

M. Mazankowski: Les citoyens respectueux de la loi s'inquiètent du fait qu'on rogne leurs droits et leurs libertés sous le prétexte facile de la paix et de la sécurité. Pourquoi cet excès de zèle? Existe-t-il des motifs inavouables? Certaines personnes le craignent. Beaucoup se le demandent. Le bill a été présenté par un gouvernement qui avait d'abord choisi de dorloter le criminel. Nous voilà soudainement en face d'un faisceau de mesures où le gouvernement passe de cette attitude à une politique beaucoup plus agressive envers les criminels. Le gouvernement se met à l'écoute du public dans le domaine de la réglementation des armes à feu mais non dans celui de la peine capitale. Il fait fi des sondages tenus dans tout le pays à ce propos. Le gouvernement manque manifestement de suite dans les idées.

Le public n'approuve pas cette loi et avec raison. Le bill s'attaque non pas aux criminels, mais aux citoyens respectueux de la loi. A mon avis, le gouvernement se soucie davantage du criminel que de la victime. Ce sont les victimes des crimes que punit le gouvernement et non pas les criminels. C'est l'innocent, le citoyen respectueux de la loi qui sera la victime de ce bill.

Il s'agit en fait d'un problème d'ordre public et à mon avis cette loi est présentée à tort comme une mesure d'ordre et de sécurité publics. Il nous faut prendre des initiatives concrètes pour créer un climat propice à un plus grand respect de la loi. Devant ce bill nous devons nous deman-

Répression de la criminalité

der: Suscitera-t-il un plus grand respect de la loi? La réponse est «non». En fait, je crois qu'il fera exactement le contraire.

La dernière édition du rapport de la Commission de réforme du droit a été citée maintes fois au cours du débat. Quand on le parcourt, on y trouve des phrases comme: «Plus il y a de lois plus il y a de criminels» ou «Le processus mécanique d'une justice au rabais». A une autre page du rapport on peut lire: «Notre système de justice criminel n'a pas grand rapport avec la réalité». A mon avis ces phrases décrivent bien la loi à l'étude.

En outre, je crois que l'application de cette mesure de contrôle des armes à feu défavorisera surtout les ruraux, les jeunes et les autochtones. A cet égard j'aimerais faire consigner au compte rendu une lettre envoyée à l'éditeur du *St. Paul Journal* et qui a été publiée dans le numéro du 24 mars. J'aimerais vous citer un passage de cette lettre où sont exposées les craintes de l'Association des Métis de l'Alberta. La lettre est signée par le président de l'association, M. Ambrose J. Laboucane. En voici un extrait:

Ce genre de loi viole nos droits d'autochtones et méconnaît l'appareil démocratique dont les Canadiens sont si fiers et pour lesquels ils ont combattu si ardemment pendant deux guerres mondiales.

J'estime personnellement que notre gouvernement viole les lois divines en vigueur depuis des siècles.

Je dis en outre que le bill ne sera pas appliqué équitablement dans le cas des pauvres et des défavorisés. Il n'est pour s'en convaincre que de jeter un coup d'œil sur le document intitulé «Notre droit pénal», qui a été déposé ici la semaine dernière.

En pratique cependant, la peine se fonde souvent non pas sur la nature de l'infraction mais sur la qualité de la personne qui la commet. Ainsi la population carcérale est composée de façon disproportionnellement élevée de pauvres, de personnes défavorisées et de délinquants indigènes. Plus on est riche, meilleures sont les chances de s'en tirer. Cela dépend-il de ce que les riches font les lois, et qu'on perçoit leurs actes non pas comme des crimes mais uniquement comme des pratiques commerciales astucieuses? Cela vient-il plutôt de ce que la fortune et la qualité mettent les riches à l'abri de la justice?

Je me rends compte que les dispositions relatives aux armes à feu seront appliquées suivant les lignes de moindre résistance. On s'en prendra comme d'habitude aux défavorisés et à ceux qui ne connaissent pas la loi. J'entrevois qu'on harcèlera les innocents qui se seront pris au filet des tracasseries légales, ayant eu du mal à harmoniser leurs habitudes sportives et culturelles avec les restrictions de cette loi, inspirée par la folie pure. Elle institue une sorte de culpabilité de l'innocent, aussi bien injuste que sans nécessité et sans intérêt immédiat.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Il y a des initiatives qu'il serait utile de prendre à l'égard des armes à feu. Par exemple, la mise sur pied et l'application d'un programme efficace de sécurité, ainsi que la promotion des règles de l'art auprès des sportifs et des chasseurs. Les organismes sportifs de bon aloi, qui existent un peu partout au pays, ne se sont jamais vu accorder aucun égard. On n'a jamais tenu compte de leurs recommandations. On ne les a ni consultés, ni priés de donner leur avis sur la mesure à l'étude. Il serait certainement possible d'organiser un programme efficace de sécurité, de concert avec les provinces et en consultation avec les clubs de tir, les groupes de chasseurs et les associations de chasse et de pêche. Si pour l'application des mesu-